

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
-----

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171  
24019 PERIGUEUX Cedex  
-----

### DECISION DU PRESIDENT

◇ ◇ ◇ ◇ ◇

**Objet : ligne de trésorerie du Grand Périgueux**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-1,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation du Conseil à son Président,

Le Président,

DECIDE

De contracter auprès de ARKEA une ligne de trésorerie ayant les caractéristiques suivantes :

**Article 1 : Principales caractéristiques de la ligne de trésorerie**

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	ARKEA
Objet	Financement des besoins de trésorerie.
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	1 500 000 EUR
Durée maximum	12 mois
Taux d'Intérêt	TI3M moyenne mensuelle EURIBOR 3M flooré à 0.00%+ 0.35%
Base de calcul	Exact/360
Frais de dossier	NEANT

Envoyé en préfecture le 11/05/2022

Reçu en préfecture le 11/05/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 024-200040392-20220511-DEC2022031-AR

Date d'effet du contrat	16 mai 2022 au 15 mai 2023
Commission d'engagement	0.08% du montant
Commission de non utilisation	NEANT
Modalités d'utilisation	Montant minimum 10000 €

## Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie décrite ci-dessus à intervenir avec ARKEA et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de ligne de trésorerie et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Dordogne
- Monsieur le Trésorier
- Monsieur le Directeur de ARKEA

Fait à Périgueux, le 11 MAI 2022

Le Président du Grand Périgueux

Jacques AUZOU

Affichée le 11 MAI 2022

